



APPEL A CANDIDATURES

I. CONTEXTE

Le Gouvernement du Bénin, dans le souci d'atteindre les objectifs de Développement durable, a prévu dans son programme d'actions des interventions pour assurer à la population une couverture sanitaire universelle. Il s'agit de mettre en place des services essentiels de santé de qualité et de réduire la vulnérabilité de la population en vue de faciliter l'accès et l'utilisation des services.


Le Ministre de la Santé porte à la connaissance du public que dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de renforcement des services de santé en ressources humaines qualifiées, il est prévu le recrutement de **quatre cent seize (416) agents de santé communautaires qualifiés** remplissant les conditions définies ci-dessous.

II. Principales attributions

Placés sous la double tutelle des Mairies et des médecins chefs de communes, les agents de santé communautaires (ASCQ) auront pour mission la mise en œuvre de la Politique nationale de Santé communautaire au sein de l'arrondissement.

A cet effet, ses principales attributions sont :

- collaboration avec le chef poste dans la mise en œuvre de la Politique nationale de Santé communautaire ;
- organisation et supervision sur site de tous les Relais communautaires sous sa responsabilité ;
- organisation du suivi groupé mensuel des Relais communautaires avec l'appui de l'infirmier chef poste ;
- participation à la formation des Relais communautaires ;
- orientation des Relais communautaires par rapport à leurs différentes préoccupations ;
- participation à l'évaluation des Relais communautaires ;
- prise en charge en communauté des cas simples de maladies ;
- organisation de la prévention, de la détection et de la riposte des maladies sous surveillance dans sa localité ;
- visites à domicile, organisation des séances de causerie éducative et des démonstrations au sein de la communauté ;
- réalisation de l'assurance qualité des données collectées par le Relais communautaires et veiller à la promptitude en ce qui concerne la collecte des données ;
- compilation, analyse primaire et transmission des données collectées par les Relais communautaires à qui de droit ;

- 
- rapportage régulier des activités et leur transmission à la hiérarchie ;
 - participation aux cadres de concertation aux niveaux arrondissement, commune et village au besoin ;
 - références des cas vers les centres de santé et suivi des contre références.

III. Profils requis

- être de nationalité béninoise ;
- être âgé d'au plus 35 ans au 31 décembre 2023 ;
- être libre de tout engagement et immédiatement disponible ;
- être titulaire d'une licence professionnelle en sciences infirmières ou tout autre diplôme équivalent ;
- avoir une bonne connaissance de l'outil informatique ;
- avoir au moins un (1) an d'expérience professionnelle ;
- disposer de bonnes qualités rédactionnelles et de communications ;
- être de bonne moralité, loyale et capable de travailler en équipe ;
- disposer d'une bonne capacité de planification et d'organisation ;
- savoir travailler sous pression ;
- avoir une bonne connaissance dans l'une des principales langues parlées dans les communes concernées serait un atout ;
- avoir des expériences en santé communautaires et développement communautaires serait également un atout.

V. CONDITIONS D'EMPLOI

- postes basés dans les centres de santé des communes du pays ;
- contrat à durée déterminée de deux (2) ans renouvelables une fois.

VI. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés par le présent avis sont invités à fournir des dossiers comportant les pièces suivantes :

- une lettre de motivation adressée au ministre de la santé ;
- une copie d'acte de naissance sécurisée ou tout acte tenant lieu ;
- une copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- un certificat de nationalité
- un curriculum vitae détaillé précisant les expériences acquises ;
- une copie légalisée du diplôme requis ;

- une attestation de travail ou toute pièce justifiant les pratiques professionnelles pertinentes du candidat ;
- une déclaration sur l'honneur certifiant la disponibilité immédiate du candidat ;
- un certificat de visite et de contre visite médicale.
- un formulaire rempli précisant les trois (3) communes où le candidat désire travailler par ordre de préférence.

VII. DELAI ET LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS

Les candidatures au titre du présent avis de recrutement seront soumises uniquement sur la plateforme du ministère de la santé par le lien "**emploisante.gouv.bj**".

Les dossiers de candidature doivent être impérativement postés en ligne pendant la période de deux semaines allant du **11 au 25 septembre 2023** à minuit, date de fermeture du site pour le dépôt.

Durant la période de soumission des dossiers les candidats peuvent modifier leurs dossiers déjà postés.

VIII. MODE DE SELECTION

La sélection se fera en deux étapes qui sont :

- la présélection des candidats sur étude des dossiers déposés ;
- une épreuve écrite.

Seuls les candidats dont les dossiers ont été présélectionnés à l'issue de la première étape seront contactés par les canaux digitaux pour prendre part à l'épreuve écrite.

Notez Bien

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats sont invités à porter leur préoccupation dans le menu "contact" de la plateforme **emploisante.bj**.

Les diplômes de tous les candidats admis seront soumis à une vérification d'authenticité.

Les candidats déclarés admis seront soumis à une visite médicale initiale systématique conformément à la législation en vigueur.


Benjamin I. B. HOUNKPATIN
Ministre de la Santé